

**AR Prefecture**

063-256301375-20240320-DCS20240302-DE  
Reçu le 02/04/2024  
Publié le 02/04/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20240302

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 Mars à 18h15, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Charensat, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 27/02/2024.

**Nombre de membres** : en exercice : 115

Présents : 65

Votants : 72 (dont 1 double voix et 6 pouvoirs)

**Objet : Approbation du Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 24 Janvier  
2024 à La Goutelle**

Le Président présente aux membres du comité syndical le compte rendu de l'assemblée générale du 24 janvier 2024 qui s'est déroulée à La Goutelle, qui leur a été adressé et demande s'ils ont des remarques à formuler sur celui-ci.  
Aucune remarque n'est à formuler.

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** : le compte rendu ci-après de l'assemblée générale du 24 janvier 2024 à La Goutelle.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

Le Président,

  
Boris SOUCHAL



**ASSEMBLEE GENERALE  
DU 20 MARS 2024  
A CHARENSAT**

AR Prefecture

063-256301375-20240320-DCS20240302-DE  
Reçu le 02/04/2024  
Publié le 02/04/2024

**Liste des Présents**

<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES PRESENTS</b>
Ars-les-Bavets	David BLANC
Ayat-sur-Sioule	Michel CHASSAGNOL
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Biollet	Claude CHAMBON
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Briffons	Alain BOUSCAUD
Bussières-près-Pionsat	Fanny BRIAT
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Champs	Guillaume CRISPYN
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Charensat	Marinette DOS SANTOS
Châteauneuf-les-Bains	Amélie PEREZ
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Fernoël	Marie-Claude BERGER
Giat	Dominique BARBARIN BADIÈRE
Gimeaux	Françoise CHAPUT
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
La Celle d'Auvergne	Gérard BADET
La Goutelle	Ida GIRAUD
Landogne	Claude COLLANGE
Lapeyrouse	Lucie GUILLOT
Lastic	Francis BOUYOUX
Les Ancizes-Comps	Annie GARRACHON
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Françoise JAMPY
Montaigut-en-Combraille	René POUILLE
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEUX
Neuf-Eglise	Karine BOURNAT GONZALEZ
Pionsat	Bernard PENY
Pontaurmur	Aline POUX
Pontgibaud	Anne-Michèle DONNET
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Eloy-les-Mines	Jacqueline DUBOISSET
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Georges-de-Mons	Maryse LEFOUR
Saint-Gervais-d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint-Jacques-d'Ambur	Dominique MONNEYRON
Saint-Maurice-près-Pionsat	Daniel DIONNET
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Priest-des-Champs	Marie-Claude BAGNAUD
Sauret-Besserve	Sophie CHARDONNET
Servant	Gilles CHAMPOMIER
Teilhède	Olivier SURE
Teilhet	Bernard DUVERGER
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Bernard THOMAS
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Voingt	Josias GARCIA
Youx	Philippe IMBAUD

COMMUNAUTES DE COMMUNES		DELEGUES PRESENTS
Chavanon Combrailles et Volcans AR - Préfecture 063-2563013 Reçu le 02/04/2024 Publié le 02/04/2024	75-20240320-DCS20240302-DE Combrailles Sioule et Morge	Frédéric SABY Janette VIALETTE-GIRAUD  Gérard VENEULT Julien PERRIN Jean-Paul POUZADOUX
Pays de Saint-Eloy		Jean-Claude CAZEAU Laurent DUMAS Marc GIDEL
CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS		
Canton de Saint Eloy Les Mines Canton de Saint-Georges-de-Mons Canton de Saint-Ours		Jocelyne LELONG Clémentine RAINEAU Cédric ROUGHEOL

### Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Bourg-Lastic	Bromont-Lamothe (excusé)
Chapdes-Beaufort (excusés)	Château-sur-Cher (excusé)
Cisternes la Forêt	Combrailles (excusé)
Combronde (excusés – <b>POUVOIR</b> )	Davayat (excusé)
Durmignat	Espinasse (excusée)
Jozerand	La Cruzille
La Cellette (excusée)	Le Quartier (excusée)
Loubeyrat (excusés)	Manzat
Menat (excusées)	Messeix
Miremont (excusés)	Montcel (excusée)
Montfermy	Moureuille (excusée – <b>POUVOIR</b> )
Pouzol (excusée)	Queuille (excusé)
Roche d'Agoux (excusée – <b>POUVOIR</b> )	Saint-Angel
Saint-Avit (excusée)	Saint-Etienne-des-Champs
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Hilaire-près Pionsat (excusé – <b>POUVOIR</b> )
Saint-Hilaire-les-Monges	Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Maigner	Saint-Pardoux (excusé)
Saint-Pierre-le-Chastel	Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé)
Saint-Rémy-de-Blot (excusés)	Saint-Sulpice
Sauvagnat	Savennes (excusée)
Tralaigues	Virlet
Vitrac (excusé)	Yssac-la-Tourette (excusé)

### Communautés de communes :

Madame Yannick BONY (excusée – **POUVOIR**)

### Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)

Monsieur Jérôme GAUMET (excusé)

Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale, du Canton de St-Ours (excusée)

Monsieur Grégory BONNET (excusé – **POUVOIR**)

## AR Procès-verbal de l'assemblée générale

063-256301375-2024  
Reçu le 02/04/2024  
Publié le 02/04/2024  
M. Frédéric SABY, Maire, accueille l'assemblée.  
Le Président Boris SOUCHAL remercie les délégués présents.

du mercredi 24 janvier 2024 à 18h30 à LA GOUTELLE

M. Frédéric SABY, Maire, accueille l'assemblée.

Le Président Boris SOUCHAL remercie les délégués présents.

Le quorum est atteint : 63 délégués sont présents pour cette réunion. Diverses délégations ont été données et sont consignées dans la liste annexée au présent compte-rendu.

Monsieur Anthony LEROY, délégué de la commune de Bromont Lamothe, est désigné secrétaire de séance.

Le Président propose d'observer une minute de silence suite au décès de M. Robert CONDAT, Maire honoraire de Saint-Maurice près Pionsat (de 2007 à 2014), délégué au SMADC de 1985 à 1989 et de 2007 à 2014, par ailleurs père de Marie-Pierre CONDAT, coordinatrice de Santé au SMADC.

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13/12/2023 aux Ancizes Comps
- Informations sur les délibérations du bureau et décisions du président depuis le dernier comité syndical
- Projet Alimentaire Territorial : dossier de reconnaissance de niveau 2
- Projet de Contrat Local de Santé 3
- Statuts de l'office de Tourisme des Combrailles
- Point d'informations diverses
- Questions diverses

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13/12/2023 AUX ANCIZES COMPS

**DECISION** : aucun délégué n'ayant d'observations à formuler sur ce compte-rendu, il est mis au vote par le Président et approuvé à l'unanimité.

## INFORMATIONS SUR LES DELIBERATIONS DU BUREAU ET DECISIONS DU PRESIDENT

### DELIBERATION DU BUREAU

6-déc.-23	Adhésion au CISCA	DBS20231201
-----------	-------------------	-------------

### DECISION DU PRESIDENT

20-déc.-23	Décision du Président 2023/13 - Prorogation de délai accordée à la SCI NOZIBEE de Neuf Eglise pour le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds A89	DP2023013
------------	--	-----------

## PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Lors de la réunion du 13 septembre 2023, le bureau syndical s'est prononcé favorablement pour initier le travail de candidature pour le renouvellement de la labellisation du Projet Alimentaire Territorial des Combrailles. Pour rappel, au-delà de son intérêt de reconnaissance du travail effectué et du maintien du droit d'usage du logo de la marque « Projet Alimentaire Territorial », obtenir la labellisation de niveau 2 représente avant tout un atout dans le cadre de demandes de financements. Cela s'avérera utile dans la poursuite du travail engagé sur l'alimentation mais également pour l'ensemble des acteurs, et notamment les agriculteurs, qui souhaiteraient mener des projets qui répondraient aux ambitions portées par le PAT des Combrailles.

Un Projet Alimentaire Territorial étant par essence une démarche collective, coconstruite avec les acteurs du territoire, deux réunions de concertation ont été organisées :

- Le 09 octobre 2023 à destination des membres du comité de pilotage, qui a rassemblé une trentaine de participants ;
- Le 20 novembre 2023 à destination des élus du territoire, qui a rassemblé une quarantaine de participants.

De ces échanges, le **ARS** a fait ressortir la nécessité d'affiner la connaissance de la filière alimentaire du territoire, de développer l'interconnaissance entre professionnels et vers le grand public et d'accompagner l'ensemble des acteurs de l'alimentation à monter en compétences.

Afin de répondre à ces objectifs, 9 axes de travail ont été définis, puis validés par le Comité de Projet du PAT :

- Structurer l'offre en produits alimentaires locaux, de qualité et/ou solidaires ;
- Faire de la restauration collective le moteur du projet ;
- Développer des solutions logistiques favorisant les circuits de proximité ;
- Créer un environnement favorable à l'installation et au maintien de l'agriculture sur le territoire ;
- Développer des pratiques agricoles adaptées aux enjeux environnementaux et climatiques ;
- Promouvoir le territoire des Combrailles par ses agriculteurs et leurs produits ;
- Faciliter l'appropriation de la question de l'alimentation et de ses enjeux par l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire ;
- Rendre accessible une alimentation saine et de qualité pour tous ;
- Animer le Projet Alimentaire Territorial des Combrailles.

Le président explique que le SMADC s'engage à mettre en œuvre les moyens d'animation nécessaires au déploiement du plan d'actions, à savoir au minimum un poste d'animation, mais qu'il est d'ores et déjà prévu un renforcement avec un second poste au cours de l'année 2024.

**Vous trouverez ci-jointe au présent compte-rendu une présentation détaillée du dossier de reconnaissance labélisation niveau 2 projetée ce jour.**

**DECISION : le comité syndical, à l'unanimité, VALIDE : les orientations qui sont inscrites dans le dossier de candidature pour les 5 prochaines années de mise en œuvre du PAT, VALIDE : le dossier de candidature pour le renouvellement de la labellisation PAT, le plan d'actions proposé et l'engagement de mettre en œuvre les moyens d'animation nécessaires.**

### PROJET DE CONTRAT LOCAL DE SANTE 3 – 2024-2028

L'ARS Auvergne Rhône Alpes est chargée de piloter le système de santé dans la région au travers la mise en œuvre de la politique de santé au plus près des besoins des habitants. Dans cet objectif, l'ARS a élaboré un projet régional de santé pour 10 ans (2018 – 2028). Ce document est composé, entre autre du schéma régional de santé établi pour 5 ans (2018/2023 puis 2023/2028). Il décline les orientations stratégiques en objectifs opérationnels et il constitue un document de référence pour la mise en œuvre des Contrats Locaux de Santé.

Sur le territoire, le SMAD des Combrailles a signé le second Contrat Local de Santé 2020 – 2023 avec l'ARS et de nombreux partenaires institutionnels (CPAM, CHU, MSA, CARSAT, Département de médecine générale, Mutualité Française) et associatifs (MSP du territoire et les CPTS, ADAPEI 63).

Pour rappel, le CLS est un outil d'articulation des différents dispositifs locaux, un lieu de concertation et de coordination. Il permet de mettre en place des actions visant à réduire les inégalités d'accès aux soins et d'agir sur les déterminants de la santé. Le CLS est également un interlocuteur privilégié de l'ARS et de l'ensemble des acteurs de la santé du territoire.

Le contrat est arrivé à échéance au 31 décembre 2023, nous donc avons organisé des temps de concertation sur chaque communauté de communes et sollicité les professionnels de santé, acteurs de la prévention et les usagers sur leurs besoins en matière de santé, d'organisation et d'offre de prévention.

3 réunions de concertations ont eu lieu en décembre : le 6 décembre à St Eloy les Mines qui a réuni une soixantaine d'acteurs, le 14 décembre matin à Charbonnières les Vieilles et le 14 décembre après-midi à Prondines qui ont réunis également une trentaine de personnes.

En parallèle, un groupe d'étudiants de l'IADT travaille sur le recueil des besoins de la population du territoire et leur accompagnement dans un possible engagement au sein des organisations territoriales (MSP, CPTS, CLS).

Le 12 janvier 2024 a lieu le Comité de Pilotage en présence des différents signataires du contrat où il sera présenté les axes prioritaires du CLS 3.

**Vous trouverez ci-jointe au présent compte-rendu une présentation détaillée du projet de CLS 3.**

### STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME (OTC)

Les statuts de l'Office de Tourisme des Combrailles ont fait l'objet d'une première modification adoptée par le comité syndical le 17 janvier 2018.

En a résulté la composition du comité de direction de l'OTC définie comme suit :

**Le Comité de Direction est composé de 27 membres répartis en deux collèges comme suit :**

- Un premier collège constitué de 16 représentants du SMADC,
- Un second collège constitué de 11 représentants des professionnels locaux du tourisme.

## AR Prefecture

### « 4.2 Premier collège : Représentants du SMADC et des communautés de communes

Le SMADC est représenté au Comité de Direction par 11 membres titulaires issus du Comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles, et le Président, membre de droit, ainsi que 10 membres suppléants.

Les membres titulaires doivent être issus des périmètres des trois Communautés de communes membres du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles, à hauteur de 5 par territoire de Communauté de communes.

Ces représentants sont élus dans les conditions prévues par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la désignation des représentants des collectivités territoriales dans les organismes extérieurs.

Les délégués de la Collectivité suivent, quant à la durée de leur mandat au Comité de Direction, le sort du Comité syndical du SMADC qui les a élus. Leur mandat expire au jour du renouvellement général ou partiel du Comité syndical du SMADC.

Les dispositions du précédent alinéa ne font pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé au remplacement des délégués par une nouvelle désignation par le Comité syndical du SMADC.

### 4.3 Deuxième collège : professionnels locaux du tourisme

Les professionnels locaux du tourisme sont représentés au Comité de Direction par 11 membres.

Ces représentants sont désignés par le Comité syndical du SMADC sur proposition du Président du SMADC, après consultation des associations et organismes intéressés au tourisme.

Leur fonction prend fin dès qu'ils perdent la qualité pour laquelle ils ont été désignés et dans tous les cas lors du renouvellement du Comité syndical du SMADC.

Leur remplacement est procédé après nouvelle désignation par le Comité syndical du SMADC. »

Le fait de désigner au sein du premier collège 10 suppléants pour 16 titulaires et que les titulaires du second collège ne sont pas assistés de suppléants ne facilite pas la gestion du comité de direction et du respect du quorum.

Pour un souci de clarté, il est proposé de modifier les statuts de l'office de tourisme en prévoyant un nombre de membres suppléants égal à celui des membres de titulaires, soit 16 titulaires et 16 suppléants pour le premier collège et 11 titulaires et 11 suppléants pour le second collège.

Par ailleurs, à la demande de l'OTC et afin de prendre en compte les évolutions en termes de marque, il est proposé de changer la dénomination de l'Office de Tourisme des Combrailles en adoptant la dénomination suivante : « Combrailles Auvergne Tourisme ».

Enfin, il est proposé de prévoir la possibilité de remplacer les membres du comité de direction suite à 3 absences consécutives non justifiées et non excusées.

Le projet de statuts ainsi modifiés figurait en annexe du dossier d'assemblée.

**Le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE : les nouveaux statuts de l'office de tourisme.**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JANVIER 2024**

063-256301375-20240320-DCS20240320-0379-6

Reçu le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

**LA GOUTELLE****Liste des Présents**

<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES PRESENTS</b>
Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Biollet	Claude CHAMBON
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Briffons	Alain BOUSCAUD
Bromont-Lamothe	Anthony LEROY
Bussières-près-Pionsat	Louis VACQUANT
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Bernard COULAUDON
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Charensat	Marinette DOS SANTOS
Châteauneuf-les-Bains	Amélie PEREZ
Cisternes-la-Forêt	Christophe FEUILLADE
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Gouttières	Martine GAUVIN
Herment	Boris SOUCHAL
Le Celle d'Auvergne	Gérard BADET
La Goutelle	Ida GIRAUD
Landogne	Claude COLLANGE
Lastic	Francis BOUYOUX
Les Ancizes-Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Menat	Corinne GARACHON
Montaigut-en-Combraille	René POUILLE
Montcel	Françoise-Paule MATHEY
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEAUX
Montfermy	Daniel CONDAT
Moureuille	Hélène VERNADAT
Pionsat	Bernard PENY
Pontaumur	Charles CARRIAS
Pontgibaud	Anne-Michèle DONNET
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Queuille	Stéphane CANUTO
Roche-d'Agoux	Laurence ORIOL
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Etienne-des-Champs	Bernadette BUSSON
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Georges-de-Mons	Maryse LEFOUR
Saint-Gervais-d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-de-Pionsat	Denis ASTRUC
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint-Jacques-d'Ambur	Dominique MONNEYRON
Saint-Maurice-près-Pionsat	Daniel DIONNET
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Servant	Gilles CHAMPOMIER
Teilhets	Bernard DUVERGER
Tortebesse	Gilles BOULAY
Verneugheol	Bernard THOMAS
Voingt	Josias GARCIA
Youx	Philippe IMBAUD

AR Pr <b>COMMUNAUTÉS DE COMMUNES</b>		<b>DELEGUES PRESENTS</b>
063-256301375-20240320-PCS20240302-DE Reçu le 02/04/2024 Publié le 02/04/2024	<b>Chavanon Combrailles et Volcans</b>	Frédéric SABY Janette VIALETTE-GIRAUD
	Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT Gérard VENEULT
	Pays de Saint-Eloy	Jean-Claude CAZEAU

<b>CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS</b>	
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Grégory BONNET
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

### **Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :**

Ars-les-Favets	Bourg-Lastic (excusés)
Château-sur-Cher	Combronde (excusés)
Combrailles (excusé)	Davayat (excusé)
Durmignat (excusée)	Giat (excusé)
Gimeaux (excusée- <b>POUVOIR</b> )	Jozerand (excusé)
La Cellette (excusée- <b>POUVOIR</b> )	La Crouzille
Lapeyrouse (excusée)	Le Quartier (excusée)
Loubeyrat (excusé)	Manzat
Marcillat (excusé)	Messeix
Miremont (excusé)	Neuf-Eglise (excusée)
Pouzol (excusée)	Saint-Angel (excusé)
Saint-Avit (excusée)	Saint-Eloy-les-Mines (excusée)
Saint-Germain-près-Herment (excusé)	Saint-Hilaire-les-Monges
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maigner
Saint-Pardoux (excusé)	Saint-Priest-des-Champs (excusé)
Saint-Quintin-sur-Sioule	Saint-Rémy-de-Blot (excusés)
Saint-Sulpice	Sauret-Besserve
Sauvagnat (excusés)	Savennes (excusée)
Teilhède (excusé)	Tralaigues
Vergheas (excusé- <b>POUVOIR</b> )	Villossanges (excusé)
Virlet	itrac (excusé)
Yssac-la-Tourette (excusé)	

### **Communautés de communes :**

Madame Yannick BONY  
Monsieur Julien PERRIN, excusé-**POUVOIR**  
Monsieur Laurent DUMAS, excusé  
Monsieur Marc GIDEL, excusé

### **Conseillers Départementaux excusés ou absents :**

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)  
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy les Mines (excusé)  
Madame Jocelyne LELONG, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Eloy-les-Mines (excusée)  
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale, du Canton de St-Ours (excusée)